



# POURIM EN PROVENCE

## Du Roman d'Esthèr à la Tragedia de Reina Estèr

Par Patric CHOFRUT-FAURE



Megillah d'Esther Cliché Modia.org (internet)

**P**ourim, le jour où «les sorts» sont décidés<sup>1</sup> tient une place toute particulière dans l'imaginaire du peuple juif. *Pourim*, c'est la fête<sup>2</sup>, la fête du déguisement, du carnaval, du défilement<sup>3</sup> *Pourim*, c'est l'histoire d'Esther qui raconte dans les moindres détails le récit d'un génocide planifié — il devait se dérouler le 13 du mois d'*Adar*<sup>4</sup> dans tous les états du roi Assuérus — et la façon dont le peuple d'Israël en exil réussit à en sortir indemne. L'origine de cette histoire est loin d'être claire L'his-

toire d'Esther est racontée dans un rouleau unique, et le nom même de D.ieu n'y figure pas... Quant aux noms de Mardochée et d'Esther, ils sont babyloniens plutôt qu'hébreux<sup>5</sup>, et les Rabbis n'ont intégré la *Megillah* dans le canon qu'au IIe siècle de l'Ere Commune<sup>6</sup>.

L'«absence» du nom de D.ieu est souvent comprise comme la volonté de raconter l'histoire d'un peuple sauvé par un D.ieu qui choisit d'utiliser un intermédiaire humain pour sauver son peuple<sup>7</sup> L'intermédiaire humain est double, car le sauvetage du peuple d'Israël est dû tout autant à Mardochée (il a sauvé le roi d'une

tentative d'assassinat) qu'à Esther (c'est elle qui intervient auprès du roi pour son peuple. Bien sûr, ce n'est pas la première fois qu'une femme joue un rôle primordial dans l'histoire du peuple juif)<sup>8</sup>. En outre, le personnage d'Esther n'est pas simple. Elle est, certes, la femme sacrifiée dans un monde machiste (elle ne peut se soustraire à un mariage imposé, alors qu'il s'agit d'un mariage mixte interdit par la Loi), mais c'est aussi la femme grâce à qui tout un peuple échappe au sacrifice. Tout en étant condamnée à obéir, elle prend tous les risques parce que, Juive, elle ne peut se concevoir en dehors de sa nation: «Ne te berce pas de l'illusion que, seule d'entre les Juifs, tu échapperas au danger, grâce au palais du roi»<sup>9</sup>

Il n'est pas surprenant que le nom le plus courant des Juives du Comtat ait été Esther.

Le thème d'Esther a donc tous les ingrédients nécessaires pour cristalliser les peurs et les aspirations d'un peuple méprisé, et ce n'est pas un hasard si c'est en Occitanie, terre de la *convivencia*, qu'on trouve au XIIe siècle de l'E.C les premiers exemplaires de *Megillot* pour ainsi dire laïcisées : « l'Ymne pour la nuit de *Pourim* » du Provençal Menahem ben Aaron<sup>10</sup> et le «roman d'Esther» du médecin juif avignonnais Cres-

cas, fils de Joseph le Lévitte Caslari (de Caylar ou Caslar)<sup>11</sup>.

Entre 1319 et 1332 paraissent trois parodies, dont le *Megillat Setarim* (le rouleau du secret) de Levi ben Gershom (Gersonide), de Bagnols sur Cèze. Neubauer pense qu'il se serait contenté de «résumer la parodie de Kalonymos, en aurait retiré les noms romains, et l'aurait adaptée à la communauté provençale»<sup>12</sup>. Davidson conteste qu'il s'agisse d'une parodie de Kalonymos, et fait remarquer que la coutume de

la nomination d'un maître de cérémonie — le roi — pour *Pourim* est une tradition provençale<sup>13</sup>.

Au XVe siècle paraît un *Masseket Pourim* anonyme, vraisemblablement provençal où l'on décrit la pratique: chaque communauté élisait un «roi» un mois avant *Pourim* ; celui-ci devait offrir à son peuple toutes sortes de rafraîchissements et de divertissements musicaux<sup>14</sup>...

C'est de la pratique carnavalesque de la Fête des Fous que devait émerger les pièces de *Pourim* des XVIIe et XVIIIe siècles, qui sont l'objet de cette étude.

#### LES SOURCES D'INSPIRATION

Comme chacun sait, le Judaïsme repose sur la «Loi écrite» et la «Loi orale», le *Talmud*. Voilà pourquoi le personnage d'Esther rappelle que Jacob (c'est à dire Israël) observait la Loi avant qu'elle fût en usage<sup>15</sup> et que l'on trouve par quatre fois dans la pièce mention de l'autorité des deux: l'Écriture et les usages<sup>16</sup>.

Le *Talmud* comprend la *Mishna* et la *Gemara*, et il existe aussi un corpus de commentaires plus «poétiques», le *Midrash*, qui se rapproche davantage du symbolique que du juridique..

Il est impossible de comprendre un grand nombre de détails dans le «Roman d'Estèr» ou «La Reina Estèr» si l'on ne possède pas ces clefs talmudiques ou midrashiques<sup>17</sup>

Les Juifs du Comtat parlaient un dialecte d'oc qui faisait un certain nombre d'emprunts à l'hébreu<sup>18</sup> et ils avaient sans doute, du fait de leur situation dans la société, davantage connaissance du français que leurs concitoyens chrétiens. La connaissance de la Bible, ainsi que la pratique de l'hébreu étaient traditionnellement réservées aux hommes. Les femmes, elles, parlaient le Judéo-comtadin et sans doute un peu le français. Elles avaient accès à la Bible catholique — elles connaissaient donc le texte de l'«Esther Grec» (traduction grecque de la Septante) qui n'est pas reconnu par la Synagogue mais fait partie du canon de l'Église Catholique Romaine<sup>19</sup>

A noter également la traduction quasiment littérale de quatre vers de la Esther de Racine<sup>20</sup>.

## La Tragedia de la Reina Estèr et la Megillah d'Esther

Tout d'abord, la pièce ne traite — en gros — que des chapitres I à VIII de la *Megillah*, tandis que du chapitre IX, elle ne mentionne que l'institution de *Pourim*<sup>21</sup> Le chapitre X (le triomphe final de Mardochée) est évident dans la pièce, mais il n'est pas cité précisément.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre pourquoi les deux rabbins évitent soigneusement de rappeler la vengeance des Hébreux, qui figure clairement dans la *Megillah*: chaque représentation devait être autorisée par l'Evêque, et il y avait des soldats chrétiens pour assurer le maintien de l'ordre<sup>22</sup>...

L'ordre des événements relatés dans la *Megillah* suit en gros le déroulement de la pièce<sup>23</sup> :

L'acte I correspond en gros au chapitre I<sup>24</sup>, mais le chapitre II de la *Megillah* se répartit entre les actes II et III.<sup>25</sup> L'Acte III tout entier tourne autour des trois versets (21,22 et 23) du chapitre II. C'est sans aucun doute le mieux réussi, car les deux rabbins laissent libre cours à leur imagination; on y trouve des passages en «langue étrangère» assez hilarants, et même un bref passage en prose<sup>26</sup> que n'aurait pas renié Molière.

L'acte IV, de loin le plus long,<sup>27</sup> rassemble des éléments des chapitres III, IV, V, VI, VII et VIII<sup>28</sup>. Enfin, l'acte V comprend des extraits des chapitres VIII, IX et X.. C'est l'acte le moins bien réussi de toute la pièce. C'est aussi celui qui a le plus fort pourcentage de francismes: il s'agit sans doute ici de la marque du Rabbin Jacob de Lunel. C'était sans doute un personnage d'une grande intelligence politique, car il sut conforter l'autonomie du rite local tout en marquant son allégeance à la France<sup>29</sup>. La chose ne devait pas être facile en terre papale...

## La Tragedia de la Reina Estèr et l'Esther grec

Ce texte n'étant pas reconnu dans le canon, il n'est pas étonnant qu'une bonne partie des additions chrétiennes n'y figure pas<sup>30</sup>. Les rabbins Astruc et Lunel font preuve d'une grande orthodoxie: leur seule entorse est une «prière de Mardochée» et une «prière d'Esther»<sup>31</sup>. De la prière de Mardochée, ils reprennent le rappel de l'héritage et le passage en Egypte<sup>32</sup>, mais ils insistent beaucoup sur les péchés d'Israël qui a mérité le courroux de l'Éternel, ce qui figure dans la Bible chrétienne à la prière d'Esther<sup>33</sup>. Quant aux deux versions de la prière d'Esther, elles ont en

commun le thème du mariage avec un non-Juif<sup>34</sup>, mais la *Tragedia* développe davantage une discussion de type halakhique:

«Oh ! Filha de Sion tant austèra e d'una lèi plen de misteris, solharàs tu la puretat ?»<sup>35</sup>. Il est donc possible de conclure qu'à l'exception des mots «prière de-», les thèmes communs entre la pièce et l'Esther grec ne se retrouvent que par pure nécessité de logique !

## La *Tragedia de la Reina Estèr*, le Talmud et la Mishna

Il s'agit ici d'un certain nombre de détails qui diffèrent de la *Megillah*, et qui sont exposés sans fards dans la pièce. Il m'a été possible d'en trouver une vingtaine tirés du Talmud ou de la Mishnah, mais il est vraisemblable qu'il y en ait davantage !

### Acte I

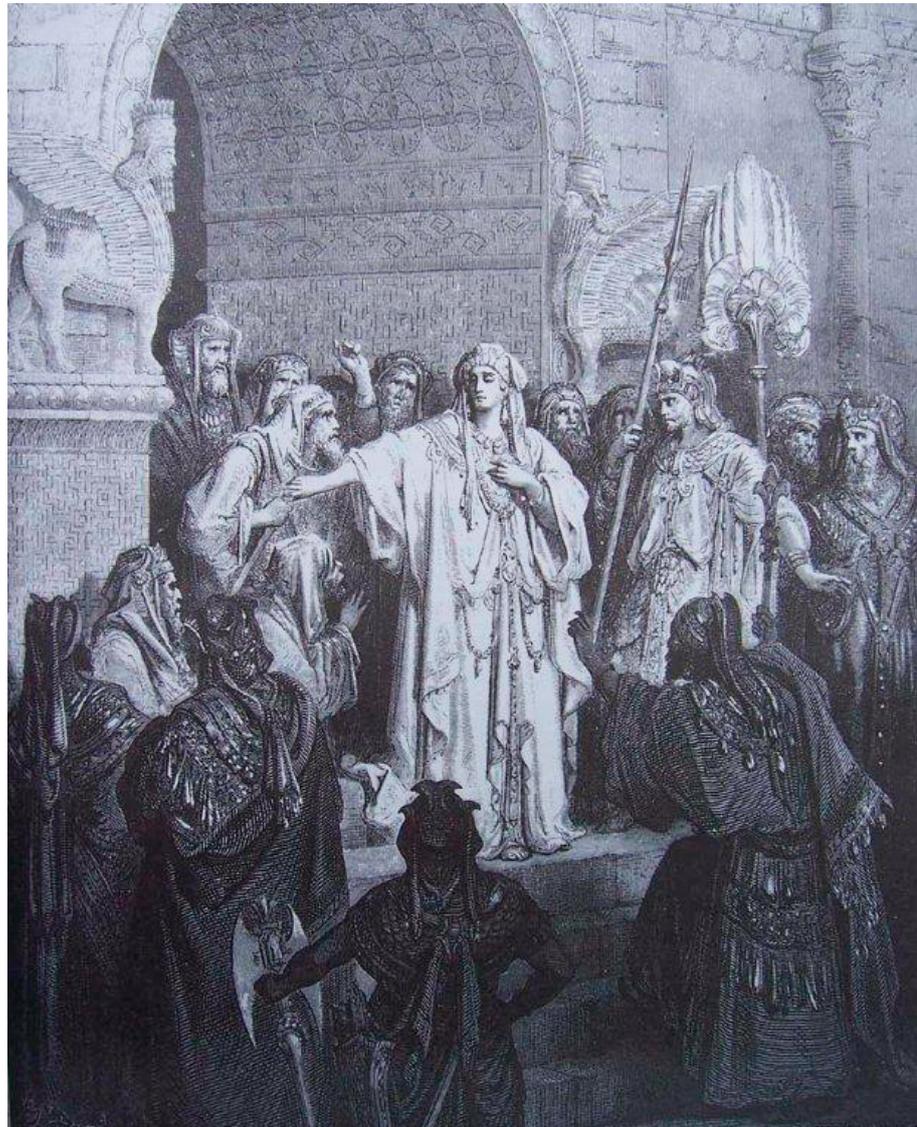
«Va dire à Vasthi qu'elle vienne se vêtir ici; que chacun admire sa face, son devant qui a tant de grâce»<sup>36</sup>. La formulation est relativement obscure, elle devient très vite très claire: «Il [vous] faut venir promptement, nue, sans habillement»<sup>37</sup>. La *Megillah* d'Esther écrit ceci: «amener devant le roi la reine Vasthi ceinte de la couronne royale»<sup>38</sup>i, et le *Midrash* pense qu'il s'agit de «ne la faire venir que portant la couronne, c.à.d nue»<sup>39</sup>

### Acte II

«Ne déclarez pas votre naissance»<sup>40</sup>  
Selon le *Me'am Loez*, Mardochee demande à Esther de ne pas divulguer ses origines parce qu'il voulait s'assurer que c'était la volonté de Dieu que le Roi choisît Esther<sup>41</sup>. Selon le *Panim Aherim*, Mardochee craint que les antisémites conspirent pour faire tomber Esther et sa maison. Les deux rabbins ne tranchent pas entre ces deux commentaires, mais les liens familiaux forts entre les deux personnages tendraient à indiquer une préférence pour l'interprétation du *Panim Aherim*.

### Acte III

«Je veux mettre dans ce vino oune bonne médecine»<sup>42</sup>  
Certains y voient une pratique italienne<sup>43</sup>, c'est tout à fait possible. Mais le poison figure dans le cauchemar du roi<sup>44</sup>.  
«Ces gens ne sont pas trop sages [...] j'ai compris



La reine Vasthi refusant d'obéir aux ordres d'Assuérus  
Gustave Doré(Bible de Gustave Doré) (internet)

qu'ils voulaient trahir le roi»<sup>45</sup>.  
Mardochee est juif, par la force des choses c'est un linguiste chevronné. La *Megillah* d'Esther explique: «Mardochee eut connaissance du complot»<sup>46</sup>. Pour le Talmud, Mardochee était membre du Sanhedrin — une cour suprême de soixante-et-onze membres siégeant à Jérusalem du temps du Temple<sup>47</sup>. Il connaissait donc soixante-dix langues<sup>48</sup>.

### Acte IV

«Haman Amalec de maison»<sup>49</sup>  
Qui est Haman ? La haine qu'il voue aux Juifs est évidemment due à la jalousie. La *Megillah* d'Esther en fait un descendant de «Agag, le roi amalécite»<sup>50</sup>  
«Que chacun lui rende hommage»<sup>51</sup>  
La *Megillah* écrit<sup>52</sup>: «Tous les serviteurs [...] se prosternaient». Le *Midrash* suggère que pour manifester que l'hommage était idolâtre, Haman avait fait fixer

l'image d'une idole sur ses habits, si bien que qui-conque se prosternait devant lui rendait un culte à l'idole<sup>53</sup>

«Faites écrire la sentence, [envoyez] les courriers en grande diligence»<sup>54</sup>

La pièce ne cesse d'insister sur l'urgence — rien que pour les adverbes, on ne trouve pas moins de 13 «vite», 3 «vitament», 8 «promptament» et 9 «lèu» ! Le *Talmud* écrit: «il est bizarre qu'Haman pousse le roi à hâter la publication d'un décret qui ne devait être exécuté que onze mois plus tard; c'est que Haman se méfiait du caractère changeant d'Assuérus»<sup>55</sup>

«Mardochée, Mardochée ! J'entends une voix spirituelle, je ne sais pas si c'est Dieu qui m'appelle»<sup>56</sup>

On retrouve dans le *Talmud* la voix de l'Eternel : «Immédiatement après que Mardochée se fut couvert de cendre, l'Arche d'Alliance fut portée devant la porte de Susan, et on put y lire le message suivant: «Dans ta détresse, quand tu auras essuyé tous ces malheurs [...] tu retourneras à l'Eternel et tu écouteras sa voix, car c'est un Dieu clément que l'Eternel ton Dieu»<sup>57</sup>

«J'ai appris par tradition une espèce d'explication»<sup>58</sup>

La *Megillah* ne parle nulle part d'un dialogue entre Mardochée et des enfants de l'escòla.. Par contre, *Esther Rabbah* parle de trois enfants que Mardochée consulte, et nos rabbins traduisent fidèlement leurs citations bibliques, quoique dans le désordre :

«Aucune peur, aucune épouvante, la ruine des méchants ne nous portera pas dommage»<sup>59</sup>

Dans *Esther Rabbah*, le premier élève cite Proverbes III, 25 «Tu ne seras pas exposé à des terreurs soudaines ni au malheur qui fond sur les méchants».

«Toute méchante pensée [...] Dieu les détruit en un instant»<sup>60</sup>

Le deuxième cite Isaïe VIII,10: «Concertez des plans; ils échoueront; annoncez des résolutions, elles ne tiendront pas; car l'Eternel est avec nous»

«Je suis ici jusqu'à la vieillesse, je suis le facteur, je suis le support»<sup>61</sup>

Le troisième cite alors Isaïe XLVI, 4: «Jusqu'à votre vieillesse, je resterai le même; jusqu'à votre âge extrême je vous porterai. Comme je l'ai fait, je continuerai à vous porter, à vous soutenir, à vous sauver»<sup>62</sup> «Aie pitié de sa jeunesse»<sup>63</sup> L'argument de la jeunesse — de l'innocence — est repris par le *Talmud* : «Dieu prit alors pitié d'Israël, pour l'amour des enfants innocents»<sup>64</sup>

#### \* Les sept princesses

La reine Esther est entourée de sept princesses qui se lamentent tour à tour<sup>65</sup>. Mais les deux rabbins ne reprennent pas le *Panim Aherim*, qui décrit les sept princesses d'Esther de façon allégorique, pour qu'elles lui servent de rappel de la Loi<sup>66</sup>.

#### \* L'ange troublant le roi.

Pour des raisons évidentes, les deux rabbins ne reprennent pas le *Talmud* à la lettre : l'archange Gabriel serait descendu sur le roi, et il l'aurait jeté de son lit pas moins de trois-cent-soixante-cinq fois, murmurant à son oreille, «ingrat, récompense celui qui mérite de l'être». Comme nous l'avons vu plus haut, pour expliquer son insomnie, Assuérus pensa d'abord qu'il avait été empoisonné «Ne cache pas quelques pages, y a-t-il quelque chose qui t'empêche?»<sup>67</sup>

Nous retrouvons l'épisode dans le *Talmud* : «le roi finit par se décider à appeler les scribes. Ceux-ci étaient des fils d'Haman; ils virent ce qu'avait fait Mardochée, mais ils ne voulurent pas le lire, et ils essayèrent de rouler le parchemin. Le roi leur dit alors: 'Lisez ce que vous avez devant les yeux' ».

«Sire, ne me traitez pas de la sorte, je n'ai pas de plus grand ennemi»<sup>68</sup>

On retrouve la même formule dans le *Talmud* : «quand le roi ordonna à Haman de rendre hommage à Mardochée, Haman lui déclara : 'cet homme est mon ennemi, et l'ennemi de mes ancêtres'»<sup>69</sup>.

«Je m'en vais peigner un peu votre chevelure»<sup>70</sup>

Selon le *Talmud*, Mardochée dit à Haman qu'il ne pouvait pas se rendre devant le roi sans être lavé, et comme Esther avait fait fermer les bains et les coiffeurs, Haman lui-même dut laver Mardochée, et aussi le coiffer<sup>71</sup>



Esther  
(par Charles Filoni -  
modia.org-)  
(internet)



«Demandez ce que je possède, jusqu'à la moitié, je vous la cède»<sup>72</sup>

Ce roi est décidément bien changeant, comme le dit dans la pièce la pauvre Vasthi ! Il est prêt à punir brutalement ou à tout donner à la moindre provocation. Le *Talmud* explique que lors du premier banquet, le roi se sentant ragaillardé par le vin était prêt à accéder à n'importe quelle requête d'Esther<sup>73</sup>

«Je suis en colère en moi-même, je vais me promener dans mon jardin»<sup>74</sup>

Pourquoi le roi dans sa colère s'était-il levé du festin pour gagner le parc ? C'est que Dieu voulait donner à Haman la possibilité de s'enfermer davantage en se mettant dans une position équivoque par rapport à la reine, restée seule<sup>75</sup>. «Allons, ta sentence sera exécutée puisque la potence est préparée»<sup>76</sup>

Nous voici encore devant une action rapide: Harbonah est pressé de faire exécuter Haman parce qu'il craint un retournement d'opinion du roi<sup>77</sup>.

## La *Tragedia de la Reina Estèr* et la culture populaire

Le thème populaire se retrouve sur deux plans : dans l'écriture elle-même de ce carnaval-bouffe, et dans certains éléments typiques de la région.

Avec la meilleure des bonnes volontés, on ne saurait dire qu'il s'agisse une œuvre majeure de la littérature occitane... D'ailleurs, le fait que la pièce ait été remaniée à un siècle de distance la condamnait à être un texte inégal. Au niveau de sa structure et de son vocabulaire, la *Tragedia* n'est ni totalement une œuvre biblique, ni totalement une pièce classique, ni totalement une farce... Et il en est de même, comme nous le verrons plus loin, pour la langue ! La différence linguistique entre la «*Tragedia*» des rabbins et «*Lo Roman*» de Crescas est abyssale<sup>78</sup>...

## La *Tragedia*, pièce populaire

*La structure de la pièce:*

L'écriture de la pièce est loin d'être soignée. Les indications scéniques pour les personnages sont parfois fantaisistes, en particulier à l'acte IV. Il s'agit sans doute d'un texte plaqué. Je pense à la «prière de Mordacai» immédiatement suivie par «Mordacai en complèta»<sup>79</sup>, ou bien au passage où le roi ne cesse de s'adresser à Esther alors que son discours est coupé entre les vers 571 et 572 par l'indication: «HAMAN, LO REI E ESTER»<sup>80</sup>; ou encore au moment où le roi est censé s'adresser au secrétaire<sup>81</sup> alors qu'il est clair que sa première déclaration (v.636-640) est un aparté; enfin, à un passage où le roi s'adresse à Haman<sup>82</sup> <sup>85</sup> qui se trouve interrompu par l'indication «LO REI a Haman».

Il semble que la pièce ait été régulièrement jouée à Car-

pentras. J'ai du mal à comprendre comment cela a pu se faire, compte tenu du nombre de personnages<sup>83</sup>, à moins — comme c'est tout à fait possible — qu'une grande partie de la communauté ait été mise à contribution. Pour mémoire, la population juive à Carpentras se montait à l'époque à 818 personnes en 1769 et à 914 personnes en 1781<sup>84</sup>

Le personnage du «prince» se retrouve dans plusieurs actes, il est donc différent des deux premiers princes dont on parle à l'acte I. Quant au «disciple» intitulé «autre», est-il un quatrième personnage? Cela serait étonnant, compte tenu de l'indication talmudique (ils sont trois), mais pourquoi l'appeler ainsi ?

Si l'on estime à un minimum de deux personnages «Leis courriés» et «Leis amis de Haman», nous nous retrouvons avec 23-24 personnages masculins.

Quant aux princesses des deux reines, on peut supposer que les mêmes actrices ont pu jouer chacune leur rôle, ce qui ferait en tout un chiffre de 10 personnages féminins...

Les personnages masculins qui entourent le roi sont à peu près les mêmes dans la pièce que dans le texte biblique: Le pendant de «Hatar» semble être «Hatac», un eunuque attaché à Esther<sup>85</sup>. Quant à «Harbonah», il s'agit d'un autre eunuque qui apparaît lui aussi en coup de vent dans le texte biblique<sup>86</sup>.

Le «Prince» est un personnage qui pose un problème particulier. Celui-ci apparaît dans la pièce à l'acte I pour suggérer la condamnation de Vasthi, à l'acte II pour amener Esther à Susan, à l'acte III pour rappeler au roi de louer son Créateur pour l'avoir sauvé du complot, à l'acte IV il va rapporter à Haman que Mardochee refuse de le saluer ou au secrétaire qu'il doit se rendre au chevet du roi. Il disparaît à l'acte V. Ainsi donc, mis à part à l'acte IV où il joue le rôle du passeur d'ordre, c'est un personnage plutôt favorable aux Juifs. Le rôle du philosémite passe donc à l'acte IV à Hatar, qui apparaît entre Esther et Mardochee au milieu de l'acte, puis à Harbona, qui surgit à la fin de l'acte IV pour une seule tirade...

Dans la *Megillah*, il est clair que le personnage responsable de l'exécution de Vasthi est Haman<sup>87</sup>. Pourquoi donc les rabbins ne l'ont pas indiqué dans la pièce? Il est vrai que «le Prince» argumente au nom de «la loi et de l'écriture», ce qui ne manquerait pas de piquant pour un ennemi juré des Juifs !

*La métrique*

R. Meissel<sup>88</sup> écrit que la *Tragedia* a été écrite en octosyllabes, mais je n'en ai guère trouvé, il suffit de lire les douze premiers vers (l'introduction du Trompette) pour s'en assurer...

La plupart des rimes sont des rimes féminines, de type aa/bb, mais de temps à autre<sup>89</sup> la structure passe à

Esther confond  
Amman-Gustave  
Doré(Bible de Gustave  
Doré)(internet)



quelques ab/ab...

On a également souvent l'impression que c'est la rime qui tire le texte:

«Acomodatx vòstre estomac/Que lo rèi siágue tot charmat»<sup>90</sup>

«Lo Dieu de mei predecessors/Farà que te metrai des-sòs »<sup>91</sup>

«Laissatz-me cargar mei lunètas/ai l'aiga e la sabonèta»<sup>92</sup>

Sans parler des — rares — passages où il n'y a pas de rimes du tout<sup>93</sup>...

### Le rire et les larmes

C'est une tragédie. Les tirades déchirantes ne manquent pas, et certains passages ne manquent pas d'émotion. Parmi les tirades, citons celle de la fière reine Vashti:

«Una reine de ma naissença/devendrà sèns onor e sèns prudèncià!»<sup>94</sup>

ou bien du brave roi Assuérus, tout penaud après ce qu'il a fait :

«Hélas, Hélas, tres fes Hélas!/Quand ieu me vire de tot latz/E vèse pas ma bèla aimada/Maudisse l'ora e la jornada...»<sup>95</sup>

ou encore de l'infâme Haman :

«Oh ! Que malur, que decadança/Vèse mon enemic que s'avança...»<sup>96</sup>

ou bien du pieux Mardochée:

«Lo pòple qu'avètz constituat/Enfants d'Abraham d'origina/Accablat de granda afliccion/abattut de mi-sèria...»<sup>97 99</sup>

ou enfin de la fidèle Esther :

«E ieu, paura desolada/De père et mère delaissada/Fau m'aliar ambe una nacion/Que de Dieu es l'aborricion»<sup>98</sup>

Nous avons vu plus haut que nos bons rabbins n'ont pas hésité à traduire Racine mot pour mot, mais ces belles envolées font aussi le pendant de passages où une Reine, invitant son époux et son premier ministre, leur offre à la bonne franquette un morceau de saucisson...

«Haman, manjatz e bevètz sèns faire faïçon/Gostatz un pauc aqueu sauesson»<sup>99</sup>

La farce va loin: on sait que le *Talmud* explique qu'Haman avait fait fixer une image sur son habit pour obliger Mardochée à se prosterner devant elle — eh bien, le texte retourne le compliment à Haman:

«Pròva que ma paraula es pas faussa/Regarda-la es-cricha sus mei cauças» (Mardochée)

«Vai coquin, se sabiáu de manjar mei cauças/Te vau preparer una bèla saussa»

(Haman)<sup>100</sup>.

Il n'y a pas d'indication de scénographie, mais on peut imaginer Mardochée montrant le fond de son pantalon...

### La chanson

Le miracle de *Pourim* correspond pour les Chrétiens à un autre miracle: la naissance de Jésus. Tout comme la série des «Pastorales» provençales, elles aussi rédigées par des artistes locaux, la *Tragedia* est une œuvre populaire: le chant y a toute sa place, et on fait appel à la population locale.

Chaque acte se conclut par une «cançon»: dix vers pour la Reine Vashti<sup>101</sup> et 14 vers pour la Reine Esther, Bigtan et Va-Teres, Haman et Mardochée. La chanson de Vashti est différente, non seulement du point de vue de la scansion, mais aussi des trois formules de répétition finale, très «folkloriques».

## La *Tragedia*, pièce provençale

Je suppose que la fréquentation quotidienne des Chrétiens a permis aux deux rabbins de passer outre à l'absence du nom même de Dieu dans la *Megillah* :

La pièce abonde en noms divins: on y trouve un cas de «Creator», un de «Sénher», huit de «Senhor»<sup>102</sup>.. et cinquante-et-une citations du mot «Dieu» !

La pièce a été rédigée dans la langue de l'époque et du lieu — en langue d'oc même si le provençal d'As-truc/Lunel est loin d'avoir gardé la pureté de Crescas du Caylar — et non en français. Nous verrons dans une autre étude s'il y a lieu de parler de trace de shuadit — si tant est qu'il ait jamais existé<sup>103</sup>.

La dialectique de la diglossie est telle d'ailleurs que la «Esther de Carpentras»<sup>104</sup> d'Armand Lunel, (entièrement rédigée en français), paraît à maints égards plus «provençale» que la «Tragedia », et j'irais même jusqu'à dire qu'elle est plus «juive» si l'on considère la situation sociale plutôt que l'orthodoxie du



dogme<sup>105</sup>... Il est vrai qu'Armand Lunel introduit dans sa pièce des personnages qui jouent l'histoire de Pourim : il y a donc des personnages chrétiens et des personnages juifs

Tout comme le nom des Juifs du Comtat était provençal, dans la vie réelle comme dans la pièce de Lunel, le nom des personnages de la Tragedia l'est aussi: Vastí (pour «Vasthi»), Zeras (pour «Zeresh»), Va-Teres (pour «Teresh»)... et le propre père de la reine Vastí devient «Baltasar»<sup>106</sup>.

La pièce est rédigée en provençal sans aucune influence de *shuadit*. Je l'ai confrontée au lexique publié par *l'Echo des Carrières*<sup>107</sup> et je n'y ai trouvé aucun terme hébraïque, à l'exception du mot «Adar», qui n'est d'ailleurs un mot hébraïque d'origine babylonienne<sup>108</sup>. A

signaler un mot typique de la région comtadine, la «granja»: quand Mardochee se présente, il rappelle qu'il n'a ni maison, ni terre, ni grange<sup>109</sup>. C'est le terme comtadin qui correspond au terme provençal plus connu, le «mas».

Par force les Juifs étaient confinés à des activités auxquelles se refusaient les Chrétiens, entre autres le prêt d'argent. Il n'est donc pas étonnant de voir que nos deux rabbins expliquent la haine de Haman par une sombre histoire de prêt, peut-être non remboursé:

«Meichant soldard aventuri/Sovèn-te, que t'ai secorit.»<sup>110</sup>

### Les étrangers

Les personnages de Bigtan, de Va-Teres et du médecin dans l'acte III sont tout à fait intéressants, car ils rassemblent sur eux à la fois l'inspiration biblique — ce sont des étrangers, et ils parlent une langue étrangère<sup>111</sup> — et des éléments comtadins — les étrangers de l'époque étaient les soldats (ou les fonctionnaires) italiens de la cour pontificale.

La nécessité de la farce implique l'utilisation d'un italien macaronique. On y trouve des éléments d'italien de la région romaine<sup>112</sup>, la prononciation italienne de mots français<sup>113</sup> et la prononciation italienne de mots occitans<sup>114</sup>.

A noter également deux termes énigmatiques, aux vers 5-6 : «Et diarime lou boucoune,/Noustrac qu'un gègi rardoune» est traduite ainsi par E. Sabatier «Nous lui donnerons la bouchée qu'un niais rarement donne». Le terme «noustrac» n'est pas issu d'une langue latine, et il n'est pas hébreu. Je penche donc pour une déformation de «nosotri», ce qui donnerait «et nous donnerions la grosse bouchée, nous autres...»

Quant au «gegi», je pencherais pour l'arabe «gege», le docteur — rappelons que les médecins juifs du moyen âge avaient fréquenté les écoles arabes. je propose

donc la traduction suivante: «et nous autres nous [lui] donnerions la grosse bouchée qu'un docteur donne rarement.»

### LA LANGUE

Le problème de la langue sera l'objet d'une étude ultérieure, qui me permettra de donner un maximum de détails linguistiques.

Ernest Sabatier dans son Introduction à «la Reine Esther» remarque que «la langue française a déjà depuis longtemps envahi le domaine méridional, et [...] la langue provençale, jadis si cultivée, a cessé d'être littéraire, et n'est plus qu'un patois à l'usage du menu peuple et des gens illettrés»<sup>115</sup>.

Certes. Quand on compare le texte composé «le 15 Tevet, an de la création du monde 5535<sup>116</sup> par l'illustre rabbin Mardochee Astruc<sup>117</sup>, de la ville de L'Isle, et perfectionné par le très-digne rabbin Jacob de Lunel, de la ville de Carpentras»<sup>118</sup> au fragment du médecin juif d'Avignon Crescas du Caylar, «Lo Roman d'Esther»<sup>119</sup> qui date de 1327<sup>120</sup>, on reste effaré devant l'abîme qui sépare le riche vocabulaire médiéval de ce qu'on peut voir quatre siècles seulement après.

Sabatier écrit que «le texte même offre peu de difficultés; nous donnons dans les notes le sens et l'étymologie des mots tombés en désuétude ou qui s'éloignent de la langue française»<sup>121</sup>.

En réalité, les mots français qui sont passés tels quels dans le texte sont relativement rares :

«témoin» *R.Est.*, I, v. 19, «puissant» *R.Est.*, II, v. 13, «mémoire» *R.Est.*, III, v. 59, «fauxbourg» *R.Est.*, IV, v. 199, «louange» *R.Est.*, V, v. 36

L'impression que nous avons d'un occitan très francisé est due en grande partie aux choix orthographiques des auteurs, dont est sans doute responsable Jacob de Lunel<sup>122</sup>. Chaque fois qu'un mot provençal ressemble à un mot français, on privilégie<sup>123</sup> l'orthographe française. En fait, une lecture attentive permet de voir sous l'orthographe choisie la prononciation provençale de mots authentiquement occitans, par exemple:

«proumptamen» *R.Est.*, I v. 9 «maoudisse l'heure et la journade» *R.Est.*, II, v. 4, «Tale est la coundamnation» *R.Est.*, III, v. 112, «daou Rey», *R.Est.*, IV, v. 293, «Sias beleou mestre absoulu», *R.Est.*, V, v. 26. Il est vrai que certains mots sont linguistiquement «francitans», c.à.d empruntés au français, mais prononcés et/ou conjugués à la provençale, par exemple: «mesoun», qui rime avec «rasoun» *R.Est.*, I, v. 205 & 206; «charmat», qui rime avec «estoumac» *R.Est.*, II, v. 85 & 86; «medecin», qui rime avec «trahissin» *R.Est.*, III, v. 84 & 85; «nourriture» qui rime avec «es-

criture» *R.Est.*, IV, v. 134 & 135; «chaîne» qui rime avec «Reyne», *R.Est.*, V, v. 88 & 89

A noter le mot «page»,<sup>124</sup>... Le mot occitan est «pagina». «Pages» est donc un mot français, mais il n'est pas prononcé à la française, puisqu'il rime avec «empache», prononcé [em'patshé], ce qui est une caractéristique du *shuadit* et non du provençal comtadin, qui prononcerait [dj]...

## Les traces de *Shuadit*

Les mots issus de l'hébreu ne se retrouvent que dans les noms propres, et le «*Shuadit*» ne me paraît être fondamentalement que la façon de les prononcer :

- *Passage du «sh» à «s» :*

Il s'agit d'un phénomène très ancien : le son représenté par la lettre hébraïque [ ש ] n'existait ni en grec, ni en latin, ni en ancien occitan. «Il est possible que la lettre *s* au Moyen Age ressemblait à celle de Madrid aujourd'hui, c'est à dire quelque chose entre le *s* de «sou» et le *ch* de «chou» au point de vue acoustique»<sup>125</sup>

Exemples : Vasti, Vateres, Zeras (pour Vachtî [ וַחֲתִי ] Va- Terech, [ תֵּרַח ], Zerech [ זֵרַח ]), mais aussi le nom de la ville transcrite Susan [ שֹׁשַׁן ]

- *Prononciation du [ כ ], ou [ ך ] (du type «ch» allemand) :*

Traditionnellement, il se transcrit «k» en occitan : Exemple : Mourdacay [ מורדכי ].

Il se trouve qu'une caractéristique du *shuadit* est la prononciation en «r». C'est ainsi que le «Hatac» biblique [ מַרְדֵּךְ ] se métamorphose en «Hatar»<sup>126</sup>...

- *Prononciation du «a» final en «é» pour les participes passés, prononciation normale du provençal comtadin*<sup>127</sup>

A noter un phénomène de « sur-

compensation » avec le nom « Zeras » pour « Zerech »

## L'historique de la langue

Nous avons vu que les cinq actes de la pièce sont de longueur totalement inégales, mais il est intéressant de voir que si nous prenons comme marqueurs de la langue ancienne les terminaisons en «-ou» des quatre adverbess et mots invariables [«arou», «coumou», «sensou» et «soutou»] ceux-ci sont répartis uniformément dans le texte: 2 cas dans les actes I, II, III et IV, et 1 cas dans l'acte V.

Ce serait donc une erreur que de penser que le rabbin Jacob de Lunel (dont je pense qu'il est à l'initiative de la «francisation» du texte) se serait particulièrement penché sur les deux derniers actes, qui sont les plus importants pour le thème de la pièce, car les six pronoms personnels ou démonstratifs et indéfinis «anciens» ne se trouvent que dans l'acte IV et V<sup>128</sup>.

Il est indéniable cependant que les vestiges de la langue ancienne se retrouvent tout particulièrement dans l'acte I, et il me semble que l'existence du «Roman» de Crescas du Caylar y est sans doute pour quelque chose, à condition qu'il n'ait jamais été fini, car il ne concerne que le début de l'histoire telle qu'elle est racontée dans la *Megillah*.

Si nous nous tournons maintenant vers la transcription graphique de la 2e personne du pluriel des verbes, nous savons que la terminaison ne s'entend qu'à peine, et même parfois plus du tout dans certains endroits de Provence. Il n'est donc pas étonnant de trouver déjà au XVIIe siècle des formes du présent de l'indicatif ou de l'impératif comme «ana» (=allez) ou «pensa» (=pensez) pour les verbes du 1er

*Le triomphe de Mardochée-Gustave Doré(Bible de Gustave Doré)(Internet)*



groupe, et «fasé» (=faîtes) ou «sourté» (=sortez) pour les verbes des 2e et 3e groupes.

Nous trouvons cependant des formes plus anciennes, qui transcrivent la marque du pluriel: formes en «-as» les verbes du 1er groupe: «amas» (=aimez), et formes en «-ez», ou en «-és» pour les verbes des 2e et 3e groupes: «Cresez» (=croyez), «vезez» (=voyez), ou «disés» (=dites), «sabés» (=savez)»

La majorité des verbes du premier groupe sont transcrits sans terminaison<sup>129</sup>, mais on trouve 6 formes en «-as» à l'acte I, contre 5 à l'acte IV.

A noter que les seules formes de l'acte I sont toutes de type «-ez» (11 cas). Il s'agit manifestement ici d'un télescope entre le «-etz» médiéval et le «-ez» français<sup>130</sup>...

Ayant rétabli le texte dans sa graphie occitane (voir mon étude proprement linguistique, à paraître), il est facile de voir, à l'aide de l'ordinateur, que sur les quelques 8.855 mots que compte le texte, un peu plus de 8.000 sont en occitan de Provence, 470 sont en francitan, 320 sont en français — sans parler de 80 et 90 qui sont dans une langue macaronique qui tire sur un sabir italiano-latino-arabe<sup>131</sup> ■



## NOTES

<sup>1</sup> *Megillah* d'Esther, (texte biblique) 3,7/9, 26

<sup>2</sup> «Avec l'arrivée du mois d'Adar, on doit se montrer particulièrement joyeux», *Ta'anit* 29a. Goodman Ph., «Purim in Talmud and Midrash» p.140

<sup>3</sup> «Rabba disait: C'est le devoir de l'homme que de s'adoucir de vin à *Pourim* jusqu'à ce qu'il ne sache plus la différence entre «maudit soit Haman» et «béni soit Mardochee» (*Megillah* 7b), Goodman Ph., p.141

<sup>4</sup> *Meg.Esther*, 3,12

<sup>5</sup> Le premier vient du nom du dieu Marduk et le second de la déesse Ishtar» Goodman, Philip, *The Purim Anthology*, The Jewish Publication Society, Philadelphia-New York-«Jerusalem, 5748/1988, cf. Grayzel Solomon, «The origin of Purim», *The Purim Anthology*, p.4

<sup>6</sup> Grayzel S., *op.cit.*, p.7

<sup>7</sup> Grayzel S., *op.cit.*, p.10

<sup>8</sup> Par exemple: Rahab, la prostituée qui sauva les espions de Josué envoyés à Jéricho. Cf. Josué, II, 1-24

<sup>9</sup> *Meg.Esther*, 4,13

<sup>10</sup> Davidson Israel, «Purim and Parody», *The Purim Anthology*, pp.331-332

<sup>11</sup> Crescas du Caylar lui donne pour nom «Esterèla», fusion d'Ester et de l'Estèla de l'Amour courtois : «Con apelava Esterela», *Lo Roman d'Estèr*, v. 406

<sup>12</sup> Davidson I., *op.cit.*, pp.336

<sup>13</sup> Davidson I., *op.cit.*, pp.337

<sup>14</sup> Davidson I., *op.cit.*, pp.340

<sup>15</sup> *La Reina Estèr*, II, 10

<sup>16</sup> «Per la Lèi e per l'Escritura» (le Prince), I,171 — «Còtra la Lèi e la practica» (Esther), II,101 — «Per la Lèi e per l'Escritura» (le Juge), III,114 — «suivant nòstra Lèi e costuma» (Hatar), IV, 461

<sup>17</sup> Je me bornerai ici de ne citer qu'un seul exemple. On trouve à propos des vers 321-337 le commentaire de Meyer suivant: «L'enchaînement des idées de ce passage sur la variété des idiomes et la nécessité du même langage pour la femme et le mari laisse à désirer. J'avoue humblement que je n'y comprends rien du tout. » Or, que lit-on dans le texte biblique: «Il [Assuérus] expédia des lettres dans toutes les provinces royales, dans chaque province selon son système d'écriture et dans chaque peuplade selon son idiome [pour ordonner] que tout homme serait maître dans sa maison et s'exprimerait dans la langue de sa nation» (Esther, I,22). Or comment un homme réussirait-il à être maître chez lui si les deux époux ne parlent pas la même langue? Aucune femme n'acceptera d'aller vivre là où elle ne comprend pas ce qu'on lui dit! Si son mari lui demande de préparer un plat

qu'elle n'aime pas, il ne peut pas la forcer à le manger» (*Esth.Rabba* 4;12) cit. in Pontrémoli Rafael Hiya, *Me'am Loez, livre d'Esther*; Verdier, Paris, 1997, p.113

<sup>18</sup> Voir par exemple H.G.«Judéo-Provençal», *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, T 10, pp.439-442, ou Viguier-Maurette, Marie-Claire., «Une comédie en judéo-comtadin», *l'Echo des Carrières*, 2e trimestre 1997, pp.7-15

<sup>19</sup> La Septante compte un certain nombre d'additions, dans l'ordre «le songe de Mardochee», «le décret d'extermination des Juifs», «la prière de Mardochee» et «la prière d'Esther», «la démarche d'Esther auprès du roi», «la lettre de réhabilitation des Juifs», et enfin «l'interprétation du songe de Mardochee».

<sup>20</sup> «Pleurons et gémissons, mes fidèles compagnes.

A nos sanglots donnons un libre cours.

Levons les yeux vers les saintes montagnes

D'où l'innocence attend tout son secours» (I,5, vers 1-4)

On les retrouve ainsi (R. *Estèr*,IV, vers 475-478):

«Plorem e gemissem, mei *fidèlas* companhas,

A nòstrei **larmes** donem un *libre* cors,

Levem leis uèlhs vèrs lei santas montanhas,

Vonte leis innocènts espèran son secors.»

<sup>21</sup> *R. Estèr*, IV, v. 176-177: «E fasèm grand festin lo soir e lo matin»cf. versets IX,20 et IX:21

<sup>22</sup> Le seul rappel de la vengeance ne concerne que Haman et son clan (*Megillah* 8;12) et se trouve à la fin de R. Estèr, IV, v. 802-803: «Non solamènt d'eu solet, mai encara enfants, femnas e valets»

<sup>23</sup> Il serait fastidieux d'analyser toute les citations dans la pièce qui ne se trouvent pas dans l'ordre de la *Megillah*. Qu'il me soit permis de n'étudier que l'acte I, à titre d'exemple: le vers 59 (équiv.I,5) est la suite du vers 31; le vers 95 (équiv.I,10) est la suite du vers 81; le vers 170 (équiv.I,13) s'intercale entre le vers 167 (équiv.I,15) et le vers 174 (équiv.I,17). Ces légères modifications sont bien évidemment dictées par les nécessités de l'action: pour permettre au Prince de dire en aparté que «Nòstre mèstre, lo vin lo ganha» (v.95), il faut qu'il soit déjà parti chercher la reine Vasthi..

<sup>24</sup> Il suit pratiquement pas à pas le développement du Chapitre I, à l'exception de ces versets de la *Megillah* qui ne sont pas dramaturgiques

<sup>25</sup> Dans l'Acte II, la partie II, 11-18 — qui traite du harem et rappelle qu'Esther dut attendre toute une année — n'est pas représentée, sans doute à cause de la règle classique française des trois unités qui prétend raconter une pièce en

une seule journée.

<sup>26</sup> le compte-rendu médical du médecin

<sup>27</sup> L'acte I compte 262 vers (1.483 mots), soit 16,75% du total.

L'acte II compte 162 vers (861 mots), soit 9,70% du total.

L'acte III compte 139 vers plus un petit passage en prose (792 mots), soit 8,90% du total.

L'acte IV compte 870 vers (4.840 mots), soit 54,75% du total.

L'acte V compte 177 vers (858 mots), soit 9,70% du total.<sup>29</sup>

Cela n'est pas le cas du Roman d'Estèr, de Crescas du Caylar, qui abonde en descriptions. Bien entendu, la prose est mieux adaptée aux descriptions qu'un script de théâtre..

<sup>28</sup> L'avancement d'Haman, le projet de destruction des Juifs, la calomnie d'Haman, le consentement du Roi ; IV — Les lamentations de Mardochee et des Juifs, la demande de Mardochee à Esther d'intercéder auprès du Roi, la réponse évasive d'Esther, l'encouragement de Mardochee, la démarche d'Esther; V — La requête d'Esther, la conception du piège qui fera tomber Haman, le premier banquet, la colère de Haman devant l'obstination de Mardochee; VI — La récompense finale de Mardochee, l'humiliation de Haman, la prédiction de la chute de Haman et VII — Le second banquet: la requête d'Esther, l'accusation de Haman, son exécution

<sup>29</sup> Cf. Lunel, Jacob de, : «Poète provençal. Il fut l'un des érudits qui en 1737 approuvèrent la publication des prières de *Rosh ha-Shanah* et de *Yom Kippur* selon le rite local. Il révisa et augmenta une pièce de *Purim* qui avait été écrite en provençal par Mardochee Astruc, qu'il publia en 1774 [...] Quelques-uns de ses poèmes liturgiques apparaissent dans le *Seder ha-Kunteres*. [...] Il écrivit aussi en 1757 une ode en hébreu à l'occasion de l'attentat manqué contre la personne de Louis XV; ce poème fut récité avec accompagnement musical dans la synagogue d'Avignon, *Encyclopedia Judaica*, *op.cit.*, T.10

<sup>30</sup> Dans la pièce on ne trouvera aucune trace du «songe de Mardochee», donc pas d'«interprétation du songe de Mardochee», ni de détails sur «le décret d'extermination des Juifs» ou «la lettre de réhabilitation des Juifs»

<sup>31</sup> *R. Estèr*, IV, vers 304-321 et vers 511-534

<sup>32</sup> *Esther Grec*, C,8-9

<sup>33</sup> *Esth.Gr*, C,17

<sup>34</sup> *Esth.Gr*, C,26

<sup>35</sup> *R. Estèr*, II, v.96-98 et passim

<sup>36</sup> *R. Estèr*, I, v.85-88

<sup>37</sup> *R. Estèr*, I, v.105-106

<sup>38</sup> *Meg. Esth*, I,11

<sup>39</sup> Rabbi Avie Gold, *Purim — Its observance and significance*, Mesorah Publications, New York, 1991,

99

<sup>40</sup> *R. Estèr*, II, v.76

<sup>41</sup> Gold A *op.cit.*, 107, II *Panim Aherim* 64

<sup>42</sup> *R. Estèr*, III, v.11-12

<sup>43</sup> Cf. Meissel R. «*le Théâtre Judéo-comtadin*, Essai d'analyse», *Rencontres*, Revue mensuelle des arts, Carpentras, Novembre 1961, p.10

<sup>44</sup> Cf. plus loin «le manque de sommeil du roi»

<sup>45</sup> *R. Estèr*, III, v.15, 19-20

<sup>46</sup> *Meg.d'Esther* II,21

<sup>47</sup> Attias J-Christophe, Esther Benbassa, *Dictionnaire de Civilisation juive*, Larousse, Paris, 1997, p.247

<sup>48</sup> R. A. Gold, *op.cit.*, p.107

<sup>49</sup> *R. Estèr*, IV, v. 7

<sup>50</sup> *Meg.d'Esther* III,1. Cf. I Samuel, XV:9 «Mais Saül et le peuple épargnèrent Agag»

<sup>51</sup> *R. Estèr*, IV, v.9

<sup>52</sup> *Meg.d'Esther* III,2

<sup>53</sup> Gold A., *op.cit.*, p.107 *Pirke* de Rabbi Eliezer 50. On verra plus loin l'utilisation qu'en font nos deux rabbins...

<sup>54</sup> *R. Estèr*, IV, v.74-75

<sup>55</sup> Gold A., *op.cit.*, p.109

<sup>56</sup> *R. Estèr*, IV, v.205-207

<sup>57</sup> Deutéronome 4.30,31, cité dans II *Targum* 4,1

<sup>58</sup> *R. Estèr*, IV, v.250-251

<sup>59</sup> *R. Estèr*, IV, v.263-265

<sup>60</sup> *R. Estèr*, IV, v.259/261

<sup>61</sup> *R. Estèr*, IV, v.266/268

<sup>62</sup> *Esther Rabbah* 7.17,18

<sup>63</sup> *R. Estèr*, IV, v.313

<sup>64</sup> *Abba Gorion* 37-38

<sup>65</sup> *R. Estèr*, IV, v.475-510

<sup>66</sup> *Abba Gorion* 38-39

<sup>67</sup> *R. Estèr*, IV, v.641-642

<sup>68</sup> *R. Estèr*, IV, v.681-682

<sup>69</sup> II *Targum* 6.10-11

<sup>70</sup> *R. Estèr*, IV, v.711

<sup>71</sup> II *Targum* 6.11-13

<sup>72</sup> *R. Estèr*, IV, v.756-757. Cf. aussi *Meg. d'Esther*, VII, 1

<sup>73</sup> Gold A., *op.cit.*, p.119

<sup>74</sup> *R. Estèr*, IV, v.822-823. Cf. aussi *Meg. d'Esther*, VII, 7

<sup>75</sup> Gold A., *op.cit.*, p.119

<sup>76</sup> *R. Estèr*, IV, v.855-856. Cf. aussi *Meg. d'Esther*, VII, 9

<sup>77</sup> Gold A., *op.cit.*, p.121

<sup>78</sup> Nous verrons plus loin que la langue ne cesse de passer d'un provençal populaire, mais correct, à des emprunts au français transformés par la phonétique provençale, voire même carrément plaqués

<sup>79</sup> v.304-321 et v.322-377

<sup>80</sup> v.566-574

<sup>81</sup> v.636-642



<sup>82</sup> v.820-829

<sup>83</sup> *Personnages masculins*:

«Lou Troumpetou», «Lou rey Asveros, rey de Perse», «Lou premié prince», «Second prince», «Lou prince», «Lou cou-sinié», «Lou juge», «Lou secretari», «Mourdacay», «Big-tant», «Vateres», «Lou Medecin», «Haman», «Leis courriés», «L'ange», «Lou disciple», «Lou segoun disciple», «Lou troisieme», «Aoutre», «Hatar», «Leis amis de Haman», «Harbona»...

*Personnages féminins*:

«La reyne Vasty e sei princesses», «Esther», 7 «princesses», «Zeras»...

<sup>84</sup> Iancu Danièle et Carol, *Les Juifs du Midi*, Barthélémy, Avignon, 1995, p. 175

<sup>85</sup> *Meg.* d'Esther, IV, 6

<sup>86</sup> *Meg.* d'Esther, VII, 9. Cf. aussi «Harbona», *R.Estèr*, IV, v.830-854

<sup>87</sup> «Alors Memoukhan s'exprima ainsi devant le roi et les seigneurs...» (I, 16). Les deux rabbins sont sans doute conscients du problème, car c'est dans la bouche du Juge qu'ils mettent l'argumentation — très rabbinique — qui permet de condamner la Reine:

La pèça justificativa /es a la Genèsi chapitre cinc/La tenor dau chapitre es ansin...», *R. Estèr*, I, v.191-193

<sup>88</sup> «le Théâtre Judéo-comtadin», op.cit., p.8

<sup>89</sup> Cf. le discours du Juge, *R. Estèr*, III, v.86-125

<sup>90</sup> *R. Estèr*, II, v.86-87 « accomodez votre estomac / que le roi en soit tout charmé »

<sup>91</sup> *R. Estèr*, I V, v.119-120 « Le dieu de mes prédécesseurs fera que je te mettrai dessous. »

<sup>92</sup> *R. Estèr*, IV, v.718-719 « Laissez-moi me mettre les lunettes/J'ai l'eau et la savonnette »

<sup>93</sup> Cf. *R. Estèr*, IV, v.415, qui finit par le mot «extrait de l'ordre», et qui n'a pas de compagnon.

<sup>94</sup> *R. Estèr*, I, v.139-140 « Une reine de ma naissance/ se trouverait déshonorée et n'aurait aucune modestie »

<sup>95</sup> *R. Estèr*, II, v.1-4 «Hélas, Hélas, trois fois Hélas!/Je me tourne de tout côté/Et je ne vois pas mon aimée/Je maudis l'heure et le jour... »

<sup>96</sup> *R. Estèr*, IV, v.686-687 «Oh ! Quel malheur, quelle décadence/ Je vois mon ennemi qui s'avance.....»

<sup>97</sup> *R. Estèr*, IV, v.324-327 «Le peuple que vous avez constitué/à l'origine, les enfants d'Abraham/Accablé de grandes afflictions/Abattu de misère.....»

<sup>98</sup> *R. Estèr*, II, v.124-127 «Et moi, pauvre et désolée/abandonnée par mon père et ma mère/Je devrais m'allier à une nation/Qui est l'abomination de Dieu»

<sup>99</sup> *R. Estèr*, IV, v.750-751«Haman, mangez et buvez sans faire de manières/Goûtez moi un peu ce saucisson»

<sup>100</sup> *R. Estèr*, IV, v.138-141 Haman :«Preuve que ma parole

n'est pas fausse/Regarde la écrite sur mes chausses» Mardochee : «Va coquin, si je savais qu'il me faudra te manger les chausses, je vais te préparer une belle sauce»

<sup>101</sup> Les dix vers de la chanson de Vasthi peuvent très bien se lire en quatorze: il suffit de faire une césure au milieu des deux premiers vers :

«A dementit//la Reina Vasti

Au Rèi la demanda// d'anar a l'assemblada»

<sup>102</sup> Dans son sens divin — il y a par ailleurs plusieurs autres «Senhor»s qui sont des marques d'adresse polie

<sup>103</sup> Judéo-provençal, transformation locale du terme «yehudit» («=[langue] juive»). Cf. Iancu D. & C, *op. cit.*, p.181

<sup>104</sup> <sup>106</sup> Lunel, Armand, *Esther de Carpentras* (Prologue: «Les Juifs chez l'Evêque»), NRF, Paris, 1926

<sup>105</sup> Lunel suit la *Megillah* de très loin, sauf pour le personnage de Memucan, pour qui il accentue le côté astrologue. Il introduit aussi dans sa pièce des fragments entiers de la *Tragedia* traduits en français. Parmi les plus flagrants, citons «Un cèdre du Liban s'incline-t-il devant un maudit chirurgien amalécite?» (Scène XI, p.88), voir *Trag.* IV, v.34/36/38, ou bien «Les Juifs qui, dispersés dans votre Empire, conservent leurs lois propres et leurs cérémonies personnelles» (Scène XII, p.90, voir *Trag.* IV, v.154-156, ou encore «Dieu, si tu n'oses point demander notre grâce, te perdra seule et nous sauvera tous par un autre moyen» (Scène XV, p.95), voir *Trag.* IV, v.438-442, ou enfin «la seule grâce que j'attends de vous, Seigneur, c'est que vous veniez ce soir, à ma table, avec Aman» (Scène XVII, p.103), voir *Trag.* IV, v.568-570

<sup>106</sup> *R. Estèr*, I, v.147 Selon le Talmud, elle était la fille de Belshazzar (Baltasar), et petite-fille de Nabuchodonosor.*Esth. Rabba* 3:14 Cf. R. A. Gold, *op.cit.*, p.99

<sup>107</sup> Vocabulaire de l'argot hébraïco-provençal, *L'Echo des Carrières*, 2e trimestre 1997, pp.12-15

<sup>108</sup> *R. Estèr*, IV, v.191

<sup>109</sup> *R. Estèr*, II, v.46

<sup>110</sup> *R. Estèr*, IV, v.78

<sup>111</sup> Il paraît que les Français d'aujourd'hui ne supportent pas les films en version originale sous-titrée. Ce n'était pas le cas de nos ancêtres. Il est vrai que le rouleau compresseur de la langue unique ne s'était pas encore tout à fait prêt...

<sup>112</sup> Le mot «miga» — l'italien officiel dit «mica»; la prononciation «vede» pour «vedere»

<sup>113</sup> «souis» (pour «suis»), «oune» (pour «une»), «bega-fotora» (pour «futur»). «Bega» est en fait «Beca», c.à.d « celui qui pique dans le futur »

<sup>114</sup> «sobieme» (pour «sublime»), «coraci» (pour «coratge»). A noter la prononciation typique du Judéo-comtadin, le [dg] prononcé [tsh]. On en trouve un autre exemple avec trois rimes de l'acte IV; v.441-443: domatge/empache/sage. Voir aussi Klotz Roger, «Langue et littérature», *L'Echo des Car-*

rières, 1993, 3e trimestre, p.9. Ajoutons que le passage du «l» en «i» est à la fois une caractéristique de l'italien (ex : «bianco» pour «blanco» et du *shuadit* (Encyclopedia Judaica, article : Judeo-Provençal)

<sup>115</sup> Sabatier Ernest, *La Reine Esther*, Tragédie provençale en patois comtadin, Introduction, Le Nombre d'or, Carpentras, 1970, p.26.

<sup>116</sup> Le 18 décembre 1774

<sup>117</sup> 'Mardochee Astruc rédigea diverses œuvres de circonstances: une élégie sur la mort de Saul ben Joseph de Montoux, un poème sur un certain Hain de Meyrargues, le *piout* pour la circoncision [...] et enfin un hymne d'actions de grâces dont le texte nous est parvenu grâce à son introduction dans le *Seder le-Arba- Tzoumot* («Rituel des Quatre Jeûnes») '[en 1682 de l'Ere Commune]. Iancu, D. & C., *op.cit.*, p.192

<sup>118</sup> Sabatier Ernest, *R. Estèr*, 2e page

<sup>119</sup> *Romania*, T.XX1, n°81, janvier 1892. Texte original graphié en hébreu, avec une transcription de Neubauer et Meyer, p.197-227

<sup>120</sup> Iancu, D. & C., *op.cit.*, p.185

<sup>121</sup> Sabatier Ernest, *La Reine Esther*, p.28

<sup>122</sup> En vérité, ce désir de donner en représentation une langue proche de la «normalité», en l'occurrence le français à l'époque de Jacob de Lunel se retrouve déjà chez Mardo-

chée Astruc, dont on sait qu'il rédigea une partie des *Obros* — *piyyutim* rédigées pour moitié en hébreu, pour moitié dans une langue dont on ne sait pas trop si elle est du shuadit, ou du provençal écrit en lettres hébraïques (cf. George Jochnowitz, «Shuadit : la langue, juive de Provence in *Archives Juives* 1978, 4, p.64). De toute manière, G. Jochnowitz et l'*Encyclopedia Judaica* s'entendent pour noter que le style des *Obros* ne reflète pas la langue parlée de l'époque

<sup>123</sup> Avec quelques fautes d'orthographe étonnantes: les expressions «sur le chant» pour «sur le champ» (*R.Estèr*, III, v.46 & IV, v.170) et «par la voix», pour «par la voie» (*R.Estèr*, IV, v.777 & IV, v.796)

<sup>124</sup> *R.Est.*, IV, v. 642 & 643

<sup>125</sup> Cf. G. Jochnowitz, *op.cit.* p.66

<sup>126</sup> Cf. G. Jochnowitz, *op.cit.* p.67

<sup>127</sup> « aï parlé » pour « aï parla »

<sup>128</sup> Voir plus haut

<sup>129</sup> Soit 5 pour l'acte IV et 1 pour l'acte V

<sup>130</sup> Le flou semble régner dans ce dernier groupe: on trouve ainsi pour le verbe avoir: «avez»-«avés»-«ave»-«avoir»: «avez»-«avés»-«ave»-«avè»-«avé», pour le verbe faire: «favez»-«faves»-«fave»-«fave»-«fave», ou encore pour le verbe dire: «disez»-«disés»-«disé», etc...

<sup>131</sup> Les mots *francitans* sont transcrits en *italiques*, et les mots **français** en caractères **gras**.



*Esther de Véronese - (Internet)*